

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Coronavirus : Évolution de la situation sanitaire au 13 novembre 2020.

Une nouvelle conférence téléphonique a eu lieu cet après-midi avec la Direction Générale pour faire le point sur la situation COVID dans les services Douane.

Données statistiques au 12 novembre : 349 agents malades COVID confirmés (nouveaux cas cumulés avec ceux enregistrés depuis le 26 octobre), 187 en isolement, 5117 en télétravail, 7888 agents présents dans les services. **Le nouveau mode de recensement des agents malades (cumul sur plusieurs semaines) rend désormais impossible une visibilité au jour J du nombre d'agents réellement malades en Douane ! Pour la CFTC, cette absence de visibilité en mps réel est anormale.**

Avec 52 malades, **la DIPA** détient le triste record du plus grand nombre d'agents touchés par le virus. Étonnamment, cette direction est aussi celle qui, proportionnellement à sa taille en effectifs, compte le moins d'agents en télétravail ! Coïncidence malheureuse, ou serait-ce lié ?

L'Auvergne Rhône Alpes et l'Île-de-France suivent sur la liste, avec respectivement 36 et 32 agents malades du virus.

La Bourgogne est régulièrement citée comme une direction mauvais élève, très réticente à mettre en œuvre le télétravail malgré les consignes gouvernementales.

Agents vulnérables : un décret est paru le 10 novembre : il y a maintenant deux conditions pour être placé en activité partielle : répondre à l'un des 12 critères de vulnérabilité (et non plus 11 – un critère neurologique a été rajouté) ; ne pas pouvoir recourir au télétravail ni aux mesures de protection renforcée. Une circulaire déclinant ce décret prévoit, à l'initiative de l'agent reconnu comme vulnérable, le télétravail à temps complet, à défaut les mesures de protection renforcée, en dernier recours le placement en ASA. Le médecin de prévention arbitre au stade final. Une instruction partira dans les services en début de semaine prochaine pour expliciter ces cas.

Les heures prises sur le CPF par des agents pour **préparer les oraux de concours** qui ont été annulés seront re-créditées sur le CPF. Pour les agents qui avaient posé des jours de congé également pour préparer ces oraux, les DI seront invités à faire preuve de bienveillance pour annuler ce dépôt de jours.

Selon la DG, il est impossible d'organiser des **oraux à distance** pour des agents à leur domicile, pour des raisons de sécurisation des concours. Les agents même testés positifs doivent se présenter aux oraux dans le cadre d'un protocole sanitaire très strict. Les oraux en visioconférence sont trop compliqués à organiser.

Les lauréats des examens professionnels de **C en B** et du concours de **CP** (sans oral) seront informés durant la première quinzaine de décembre, après réunion des jurys de concours, de leur résultat.

Aujourd'hui nous ne sommes pas dans une situation de PCA mais en PRA. Ainsi il n'est pas envisagé de placer les **célibataires géographiques** à une résidence proche de leur domicile comme lors de la période précédente d'urgence sanitaire.

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



La Vie à Défendre

Ordinateurs portables : la demande mondiale a quadruplé, le marché est tendu. Il est difficile de prévoir exactement quand les commandes seront honorées.

Réunions : le mode distancié doit être privilégié. Le mode présentiel doit être secondaire, et s'il ne peut être évité, rassembler 6 personnes au maximum. Les réunions syndicales organisées dans des locaux professionnels (AG) entrent dans ce cadre.

Indemnisation des repas quand aucune restauration collective n'est possible : l'instruction va être diffusée dans les services. Les agents ne seront pas indemnisés si la restauration collective (avec protocole sanitaire strict) est proposée.

Pot du HK : plusieurs gilets porte-plaque seront emportés au cours d'une même vacation. Eviter une rotation d'un gilet entre agents. Si la rotation est inévitable, désinfection du gilet (lingettes ou spray virucide).

La **baisse du trafic ferroviaire** peut impacter des agents pour se rendre sur leur lieu de travail. Les chefs de service devront étudier tous types de solutions : télétravail, covoiturage, prêt de véhicule, aménagement des cotes de service, avant un éventuel recours à une ASA partielle.

Baisse d'activité douanière liée à la baisse du trafic ferroviaire : tous les aménagements de travail seront étudiés avant le recours à l'ASA partielle. Les agents devront assurer une présence minimale au service dans la semaine.

Protocole sanitaire dans les véhicules : aération constante (vitres entrouvertes), port du masque obligatoire, limitation (dans la mesure du possible) de la présence de 3 personnes par véhicule pour tout trajet supérieur à 15 mn. Ne pas manger ni boire pendant le trajet.

Télétravail : demande syndicale que les divers problèmes et risques liés au télétravail (RPS, TMS) figurent dans le DUERP – demande d'avoir des statistiques par catégorie pour le télétravail, et non pas seulement par direction.

CFTC-Douanes :
Sur un autre ton.